

**Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 22 septembre 2022.**

Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentant 103 voix sur 117.

Les communes de Chêne-Paquier, Cronay, Cuarny, Suscévaz et Treycovagnes sont excusées.

Les communes de Bioley-Magnoux, Bonvillars, Démoret, Ependes, Fiez, Provence, Rovray, Villars-Epeney sont absentes.

Le comité directeur est représenté par: Mme Brenda Tuosto, M. Pierre Dessemontet, M. Francesco Di Franco, M. Alexandre Lecourtier, M. Christian Weiler. M. Hervé Kemmling et M. Jean-Claude Ruchet. sont excusés. Le Major Eric Stauffer est présent.

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Le Syndic de Grandson, M. Antonio Vialatte, est heureux d'accueillir l'assemblée dans la belle salle du Conseil de l'hôtel de ville de Grandson, salle dont il retrace un bref historique à travers les blasons ornant les murs. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

Point 4 : Préavis PR22.05CD concernant le budget 2023

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte. **La parole n'est pas demandée**, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR22.05CD concernant le budget 2023 est adopté à l'unanimité.

Point 5 : Préavis PR22.06CD concernant la modification des buts de l'association

Le président du CoDir M. Christian Weiler explique, en préambule, que le CoDir a choisi le pragmatisme plutôt que le formalisme. Il poursuit en rappelant que la proposition de modification doit se faire en deux temps : D'abord chaque commune devait nommer une commission pour préavis. Ensuite le texte final repart vers toutes les communes via les conseils communaux et généraux pour approbation. C'est une procédure longue et lourde. Le CoDir a attendu le plus longtemps possible pour arriver avec ce préavis devant vous ce soir, et y est presque arrivé, puisque 35 communes ont répondu et ont dit oui sans proposition d'amendement et sans discussion. Le texte de base est approuvé, il manque 5 communes.

(...)Le président Patrick Grin propose donc d'adopter le texte tel que présenté, sous réserve de la décision des cinq communes restantes.

La discussion est ouverte. Le président Patrick Grin demande si quelqu'un est opposé à cette façon de faire. Le président M. Christian Weiler répond volontiers aux questions s'il y en a.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Chaque article est voté l'un après l'autre.

Résultat :

L'article 1 du préavis PR22.06CD concernant l'avenant n°1 aux Statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois **est accepté à l'unanimité.**

L'article 2 du préavis PR22.06CD concernant l'annexe 2 aux Statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois **est accepté à l'unanimité.**

L'article 3 du préavis PR22.06CD concernant l'adoption de cette révision par tous les conseils généraux/communaux, sous réserve de l'acceptation des cinq communes restantes n'ayant pas encore répondu à la consultation **est accepté à l'unanimité.**

Patrick Grin

Valérie Outemzabet

Président du conseil intercommunal

Secrétaire du conseil intercommunal

